

Séance plénière CD – 20 octobre 2023

FINANCES – BUDGET

23.143	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL POUR 2023	CONTRE
<p>1. Fortes variations de nos prévisions de recettes, avec une diminution significative de la prévision du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dans un contexte extrêmement défavorable pour le marché immobilier compensée par une progression des fractions du produit national de TVA. Le Département subit également le décalage dans le temps de la cession de l'ancien bâtiment de la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt.</p> <p>2. Hausses dans la restauration scolaire.</p> <p>Des ajustements ponctuels et pérennes sur la restauration scolaire</p> <p>Au total, une augmentation des crédits de 4,84 M€ est prévue dans le cadre des contrats de délégation de service public (DSP) pour la restauration scolaire et le ménage au sein des collèges, avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le versement d'indemnités : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1,85 M€ de compensation tarifaire liée au nombre de repas facturés supérieur à la prévision ; ○ 1,46 M€ d'indemnités au bénéfice d'Elior dans le cadre du précédent contrat de DSP afin de couvrir le déficit d'exploitation provoqué par la crise sanitaire (protocole d'indemnisation) ; • la revalorisation à la hausse des dépenses : <ul style="list-style-type: none"> ○ + 1,06 M€ pour corriger les hypothèses de chiffrage qui avaient été retenues lors de la construction du BP 2023 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la participation moyenne de la famille au prix du repas se situe à 3,67 € au lieu de 3,84 € ; ▪ les révisions de prix s'élèvent à 8,46 % pour Elior (Lot 1) et 6 % pour Sodexo (Lot 2), contre 2 % initialement envisagés. ○ + 432 k€ pour tenir compte de l'augmentation sèche des prix appliqués sur le lot 1 du contrat de concession (+ 5 %). 		
<p>3. Hausse dépenses liées à l'APA maintien à domicile car demande en hausse dans les derniers mois.</p> <p>4. Cession de la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt.</p> <p>Le report de la cession du foncier de l'ancienne sous-préfecture de Boulogne-Billancourt</p> <p>Le Département prévoit de céder l'ensemble immobilier situé rue de Sèvres et quai Le Gallo à Boulogne-Billancourt, autrefois occupé par les services de la sous-préfecture.</p> <p>Alors que la signature de l'acte authentique était initialement envisagée pour la fin de l'année 2023, un délai supplémentaire apparaît nécessaire afin de permettre la tenue d'une concertation entre le propriétaire limitrophe et le candidat acquéreur visant à la mise en place d'une servitude de cour commune. Celle-ci doit améliorer la qualité architecturale du projet et favoriser son insertion au sein du quartier.</p> <p>Ce report engendre la diminution de la prévision de recette de 75,5 M€ constituée au BP 2023.</p>		

23.144	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET DÉPARTEMENTAL 2023 - ADOPTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET D'ENGAGEMENT (AE)	CONTRE
Même rapport des services que la précédente délibération mais avec les AE et AP en annexe.		

23.145	DÉCISION MODIFICATIVE 2023 N° 1 – ETABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE	ABS																												
<p>Il est proposé de voter des crédits de paiement supplémentaires, à hauteur de 972 919,47 €, afin de couvrir les besoins complémentaires des derniers mois de l'exercice 2023. La répartition entre les trois budgets figure dans le tableau qui suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses d'exploitation</th> <th>Masse salariale</th> <th>Intérim</th> <th>Autres dépenses</th> <th>Dotation amortissement</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pouponnière</td> <td>450 000,00 €</td> <td>215 000,00 €</td> <td>20 500,00 €</td> <td>-66 562,49 €</td> <td>618 937,51 €</td> </tr> <tr> <td>Centre maternel</td> <td>210 000,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>3 000,00 €</td> <td>-72 731,00 €</td> <td>140 269,00 €</td> </tr> <tr> <td>Cité départementale de l'enfance</td> <td>196 400,00 €</td> <td>100 000,00 €</td> <td>7 600,00 €</td> <td>-90 287,04 €</td> <td>213 712,96 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>856 400,00 €</td> <td>315 000,00 €</td> <td>31 100,00 €</td> <td>-229 580,53 €</td> <td>972 919,47 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>The chart displays the impact of new measures across three institutions. For each institution, there are four horizontal bars representing different financial components. The components and their values are:</p> <ul style="list-style-type: none"> Pouponnière: <ul style="list-style-type: none"> Financement intérim: 130 000,00 € Pass Navigo: 9 604,00 € Prime inflation: 61 923,90 € Ajustements prévions BP: 16 674,09 € Total: 195 600,00 € Centre maternel "Les Marronniers": <ul style="list-style-type: none"> Financement intérim: 0,00 € Pass Navigo: 2 401,00 € Prime inflation: 17 167,35 € Ajustements prévions BP: 43 200,00 € Total: 141 112,15 € Cité départementale de l'enfance: <ul style="list-style-type: none"> Financement intérim: 90 219,22 € Pass Navigo: 4 802,00 € Prime inflation: 30 766,13 € Ajustements prévions BP: 66 000,00 € Total: 141 112,15 € 	Dépenses d'exploitation	Masse salariale	Intérim	Autres dépenses	Dotation amortissement	Total	Pouponnière	450 000,00 €	215 000,00 €	20 500,00 €	-66 562,49 €	618 937,51 €	Centre maternel	210 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	-72 731,00 €	140 269,00 €	Cité départementale de l'enfance	196 400,00 €	100 000,00 €	7 600,00 €	-90 287,04 €	213 712,96 €	Total	856 400,00 €	315 000,00 €	31 100,00 €	-229 580,53 €	972 919,47 €
Dépenses d'exploitation	Masse salariale	Intérim	Autres dépenses	Dotation amortissement	Total																									
Pouponnière	450 000,00 €	215 000,00 €	20 500,00 €	-66 562,49 €	618 937,51 €																									
Centre maternel	210 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	-72 731,00 €	140 269,00 €																									
Cité départementale de l'enfance	196 400,00 €	100 000,00 €	7 600,00 €	-90 287,04 €	213 712,96 €																									
Total	856 400,00 €	315 000,00 €	31 100,00 €	-229 580,53 €	972 919,47 €																									

23.146	DÉCISION MODIFICATIVE 2023 N° 1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	POUR
--------	--	------

23.147	DÉCISION MODIFICATIVE 2023 N° 1 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - DÉLIBÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES	POUR
--------	--	------

23.148	COMPTE-RENDU UTILISATION CRÉDITS DE DÉPENSES IMPRÉVUES	DONNE ACTE
<p>Le budget primitif 2023 prévoyait 28,8 M€ de crédits alloués aux dépenses imprévues</p> <p>Deux virements de 4,64 M€ et 0,63 M€ ont ainsi été réalisés respectivement le 31 juillet 2023 et le 28 août 2023 depuis le chapitre des dépenses imprévues, afin de répondre à des besoins de financement sur le dispositif NOHa, un programme éducatif portant sur la natation, l'olympisme et le handicap, pour lesquels le vote de la décision modificative n° 1 pour 2023, inscrite à l'ordre du jour de cette même séance, était trop tardif.</p>		

23.149	PROROGATION DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL (SID) POUR LA GESTION DES TERRAINS CONCÉDÉS À SOGARIS	POUR
<p>L'ancien SID doit être dissout prochainement mais au vu de la complexité de cession de certains de ses fonciers résiduels, le CD propose sa prorogation dans l'attente de la résolution de ces difficultés.</p>		

Un décret du 9 septembre 19701 pris en Conseil d'État a créé le Syndicat interdépartemental (SID) afin d'assurer la gestion des biens concédés par le Département de la Seine à la société d'économie mixte SOGARIS. En sont membres la Ville de Paris et les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Chargée initialement d'aménager et de gérer une gare routière aux abords du Marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, la société SOGARIS – dont sont actionnaires les collectivités territoriales membres du SID – a depuis développé une activité de logistique urbaine, principalement en Île-de-France.

Elle possède la part historique de son activité sur la plateforme logistique de Rungis, pour laquelle elle est concessionnaire du SID jusqu'au 31 octobre 2023, échéance prévue pour la dissolution du SID en vertu de délibérations concordantes des assemblées délibérantes des collectivités membres.

ADMINISTRATION GENERALE

23.150	PROTOCOLES TRANSACTIONNELS - SINISTRES CAUSÉS PAR DES ARBRES - CLICHY ET VILLENEUVE-LA-GARENNE	POUR
Il s'agit d'indemniser les conséquences de deux sinistres distincts causés par des arbres appartenant au Département.		
<p>Cas n°1 : Le store de la boutique de retouches de vêtements exploitée par la SARL Sabrina, en rez-de-chaussée de l'immeuble sis 102 boulevard Jean Jaurès à Clichy, a été endommagé par la chute d'une branche d'un arbre départemental. La responsabilité du Département est engagée en sa qualité de propriétaire de l'arbre. Le Département s'engage à verser la somme de 1 788 € à Axa France, correspondant aux coûts des travaux de réparation du store endommagé.</p> <p>Cas n°2 : Il s'agit d'indemniser Madame Loubli pour les dommages causés à la pierre tombale de la sépulture de son fils, située dans l'Ancien cimetière de Villeneuve-la-Garenne. Le sinistre concerne les dommages au caveau de la concession funéraire n° 1516 AC causés par le déploiement de la racine d'un arbre départemental implanté sur le trottoir de l'avenue du Maréchal Leclerc. La responsabilité du Département est engagée en sa qualité de propriétaire de l'arbre. Le Département s'engage à verser à Madame Loubli la somme de 2 086,50 €, correspondant aux coûts de réparation de la pierre tombale endommagée.</p>		

23.151	COMPTE-RENDU SUR LES ACTIONS EN JUSTICE - MAI-JUILLET 2023	DONNE ACTE
Chiffres 2021-2023 :		
<ul style="list-style-type: none"> • TOTAL 2023 : 46 sur 204 (22,7% des actions initiées par le département) • Mai-juillet 2023 : 41 sur 100 dans la 23.151 (41%) • Mars-avril 2023 : 5 Sur 76 dans la 23.114 (6,4%) • Janvier-février 2023 : 0 sur 28 dans la 23.76 (0%) • TOTAL 2022 : 53 sur 421 (12,7% des actions initiées par le département) • Novembre-décembre 2022 : 4 sur 54 dans la 23.26 (7,4%) • Septembre-octobre 2022 : 0 sur 59 dans la 22.247 (0%) • Juin-août 2022 : 14 sur 76 dans la 22.181 (18,42%) • Mars-mai 2022 : 0 sur 107 dans la 22.120 (0%) • Janvier-février 2022 : 35 sur 125 dans la 22.66 (27,8%) • TOTAL 2021 : 44 sur 369 (11,9% des actions initiées par le département) • Novembre-décembre 2021 : 44 sur 126 dans la 22.28 (35%) • Septembre-octobre 2021 : 0 sur 25 dans la 21.184 (0%) • Juin-août 2021 : 0 sur 64 dans la 21.126 (0%) • Mars-mai 2021 : 0 sur 86 dans la 21.79 (0%) • Janvier-février 2021 : 0 sur 68 dans la 21.64 (0%) 		

TRANSPORTS

23.118	Patrimoine	COMPTE-RENDU DES OFFRES NOTIFIÉES AUX EXPROPRIÉS ET DES RÉPONSES À LEURS DEMANDES - JUIN 2021 - JUILLET 2023	DONNE ACTE
Le présent compte-rendu concerne des offres et réponses adressées pour les projets suivants :			
<ul style="list-style-type: none"> • Prolongement du tramway T1 à Colombes ; • Aménagement de la route départementale 20 à Gennevilliers ; • Aménagement de la route départementale 910 à Chaville <p>(Suit un tableau de 4 pages des offres notifiées aux propriétaires expropriés.)</p>			

INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET NAVIGABLES

23.152	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - SOGEA IDF ET VALENTIN ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS - TRAMWAYS T1 ET T2	POUR
Le Département et le groupement se sont rapprochés pour rechercher une solution amiable à leur différend et, à ce titre, sont parvenus à un accord sur le versement de la somme de 408 513,81 euros HT soit 446 571,87 euros TTC.		

23.153	NANTERRE - SCHÉMA VIAIRE SECTEUR DU CROISSANT - CONVENTION-CADRE	POUR																										
Convention de partenariat, à conclure entre la Ville de Nanterre et le Département, portant sur le projet d'aménagement du boulevard circulaire Patrick Devedjian, au sein du secteur du Croissant à Nanterre. Situé au sein de la ZAC Seine-Arche, ce secteur se trouve à l'interface du quartier d'affaires de La Défense, des Jardins de l'Arche et de Paris La Défense Arena, des Terrasses de Nanterre et du parc André Malraux. Le quartier du Croissant est structuré autour des ouvrages routiers des années 1970 avec notamment la RD 914, dont il épouse la courbe et qui lui a donné son nom.																												
Le projet départemental propose une requalification et un réaménagement lourd du secteur du Croissant à Nanterre, comprenant la sortie A14 Ouest, la RD 914 et les boulevards Aimé Césaire et de Pesaro.																												
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">Préambule.....</td> <td style="width: 80%; text-align: right;">4</td> </tr> <tr> <td>Article 1 : Situation actuelle</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>Article 2 : Projet et objet de la convention</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> <tr> <td>Article 3 : Organisation des partenaires</td> <td style="text-align: right;">8</td> </tr> <tr> <td>Article 4 : Prise en charge des études de maîtrise d'œuvre</td> <td style="text-align: right;">9</td> </tr> <tr> <td>Article 5 : Objectifs</td> <td style="text-align: right;">9</td> </tr> <tr> <td>Article 6 : Enseignements de la concertation préalable à l'aménagement.....</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>Article 7 : Les éléments de programme du projet Départemental.....</td> <td style="text-align: right;">11</td> </tr> <tr> <td>Article 8 : Prise d'effet et durée de la convention</td> <td style="text-align: right;">11</td> </tr> <tr> <td>Article 9 : Modification ou Résiliation de la convention</td> <td style="text-align: right;">11</td> </tr> <tr> <td>Article 10 : Droit d'utilisation, diffusion et communication</td> <td style="text-align: right;">11</td> </tr> <tr> <td>Article 11 : Suites à donner</td> <td style="text-align: right;">12</td> </tr> <tr> <td>Article 12 : Litiges</td> <td style="text-align: right;">12</td> </tr> </table>			Préambule.....	4	Article 1 : Situation actuelle	5	Article 2 : Projet et objet de la convention	5	Article 3 : Organisation des partenaires	8	Article 4 : Prise en charge des études de maîtrise d'œuvre	9	Article 5 : Objectifs	9	Article 6 : Enseignements de la concertation préalable à l'aménagement.....	10	Article 7 : Les éléments de programme du projet Départemental.....	11	Article 8 : Prise d'effet et durée de la convention	11	Article 9 : Modification ou Résiliation de la convention	11	Article 10 : Droit d'utilisation, diffusion et communication	11	Article 11 : Suites à donner	12	Article 12 : Litiges	12
Préambule.....	4																											
Article 1 : Situation actuelle	5																											
Article 2 : Projet et objet de la convention	5																											
Article 3 : Organisation des partenaires	8																											
Article 4 : Prise en charge des études de maîtrise d'œuvre	9																											
Article 5 : Objectifs	9																											
Article 6 : Enseignements de la concertation préalable à l'aménagement.....	10																											
Article 7 : Les éléments de programme du projet Départemental.....	11																											
Article 8 : Prise d'effet et durée de la convention	11																											
Article 9 : Modification ou Résiliation de la convention	11																											
Article 10 : Droit d'utilisation, diffusion et communication	11																											
Article 11 : Suites à donner	12																											
Article 12 : Litiges	12																											

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

23.119	Logistique	MISE EN RÉFORME DE BIENS DIVERS DÉPARTEMENTAUX	DONNE ACTE
--------	------------	--	------------

23.120	Patrimoine	RD 920 - DÉCLASSEMENT ET CESSION DE SURPLOMBS - BOURG-LA-REINE	POUR
<p>Par courrier du 26 décembre 2022, le Département a répondu favorablement à la demande de création d'oriels en surplomb du domaine public départemental, adressée par la SCCV « BLR Petit Chambord », au regard de la qualité architecturale du projet.</p> <p>Par courrier du 29 août 2023, la SCCV « BLR Petit Chambord » a proposé d'acquérir ces deux volumes, au prix de 34 000 € HT. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.</p>			

23.121	Collèges	DOTATIONS PRÉVISIONNELLES FONCTIONNEMENT - 2024	POUR
<p>Au total 8 760 380,60 € de crédits prévisionnels.</p> <p><u>Crédits destinés aux activités pédagogiques :</u></p> <p>Forfait par élève total : 1 835 545,46 €</p> <p>Forfait pour l'enseignement : 295 817 €</p> <p>Classes-relais : Louis Pasteur à Gennevilliers ; Jean Perrin à Nanterre ; André Maurois à Neuilly-sur-Seine ; Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison ; Georges Pompidou à Villeneuve-la-Garenne.</p> <p><u>Crédits destinés à l'administration et à la logistique :</u></p> <p>Administration générale : 1 563 216,15 €</p> <p>Forfait EMIS (équipes mobiles d'intervention en suppléance) : 6 930 € (315 € par agent, 22 agents)</p> <p>Crédits consacrés à l'entretien des collèges, à la viabilisation et à l'entretien des collèges en cités scolaires à gestion régionale : 4 583 398,13 €</p> <p><u>Coefficient correcteur destiné à compenser l'inflation</u></p> <p>Il est proposé d'appliquer, à la dotation de fonctionnement 2024, un coefficient correcteur correspondant à l'inflation constatée en 2023 qui, selon les chiffres de l'INSEE, se situe en mars 2023 et pour le 11ème mois consécutif à 6 %. Soit 497 094,40 € supplémentaires</p> <p><u>Écrêtement des dotations</u></p> <p>Dotations de fonctionnement attribuées aux collèges publics selon les modalités de s'élèveraient à un montant total de 8 653 632,44 €.</p> <p><u>Fonctionnement des internats :</u> 75 000 €</p> <p><u>Ecole de danse de l'Opéra de Paris (à Nanterre) :</u> 6 748,11 €</p> <p><u>Ecole européenne de Paris-La Défense :</u> Subvention dérogatoire de 25 000 € au titre de la récente ouverture de classes de collège.</p>			

23.122	Education	CIO - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2024	POUR
--------	-----------	--	------

56 595,23 € (frais de fonctionnement et d'investissement)

Liste des Centres d'Information et d'Orientation concernés :

- Maison Blanche à Clamart ;
- Lakanal à Colombes ;
- Maréchal Leclerc à Puteaux ;
- Haut-Mesnil à Montrouge ;
- Jules Verne à Rueil-Malmaison

23.123	Collèges	COLLÈGES - ASSOCIATION ELLES BOUGENT - CONVENTION DE FINANCEMENT 2023-2024	POUR
Subvention de fonctionnement d'un montant de 26 700 € à l'association Elles bougent, dont le budget prévisionnel s'élève à 1 407 000 € pour l'année 2023, pour l'organisation de ces actions pendant l'année scolaire 2023-2024.			
<p>Le dispositif « Ô Lab citoyen ! », dont le thème portera cette année sur l'égalité entre les filles et les garçons, permettra, à travers la réalisation d'œuvres artistiques sur l'égalité, de développer les valeurs citoyennes des collégiens, de contribuer au développement de leur esprit critique, et de les sensibiliser aux stéréotypes de toute nature.</p> <p>Outil d'intelligence collective, le « Curious Lab' égalité femmes-hommes » sensibilise les élèves à l'égalité femmes-hommes et les encourage à développer des projets portant sur cette thématique. A titre expérimental, un premier atelier s'est déroulé avec succès le 16 juin 2023, amenant les jeunes participants à des réflexions sur l'égalité et les métiers et à ouvrir le dialogue entre filles et garçons.</p>			

23.124	Education	PARTENARIATS INSEI - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2023-2028 ET CONVENTION SPÉCIFIQUE ANNÉE 2023	POUR
Le Département apporte son soutien financier au titre de l'année 2023, aux projets Rob'Autisme, Rob'Zheimer et SILAB à hauteur de 72 000 € en fonctionnement et de 125 044 € en investissement.			
<p>Constituée d'une équipe pluridisciplinaire de chercheurs en Sciences humaines et sociales et en Informatique et officiellement labellisée par l'UNESCO en 2021 pour une durée de 4 ans minimum, la Chaire UNESCO HEN conduit des recherches orientées vers l'action et destinées à favoriser l'inclusion sociale d'enfants et d'adultes en situation de handicap. Dans ce cadre, elle accompagne les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics dans leurs réflexions et la mise en place d'outils numériques pour les personnes à besoins particuliers.</p> <p>Le partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et l'INSEI soumis à votre approbation est décliné en trois axes stratégiques pour 5 ans (2023-2028). Les plans d'actions à conduire, encadrés par une convention spécifique, vous seront proposés chaque année durant cette période.</p> <p><u>Axe 1 – Favoriser l'inclusion de tous les publics, en particulier les plus vulnérables, par le numérique</u></p> <p><u>Axe 2 – Faire profiter le territoire des avancées de la recherche</u></p> <p><u>Axe 3 - Disposer d'un laboratoire d'initiatives innovantes</u></p>			

23.125	Education	DÉSIGNATION PERSONNALITÉS QUALIFIÉES - COLLÈGES JEAN MOULIN CHAVILLE ET HENRI DUNANT RUEIL-MALMAISON	POUR
---------------	------------------	---	-------------

France-Marie Lacaille en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège Jean Moulin à Chaville.

Michel Delannoy en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège Henri Dunant à Rueil-Malmaison.

23.126	Éducation	PASS + HAUTS-DE-SEINE / YVELINES - AFFILIATION DE NOUVEAUX ORGANISMES	POUR																						
<ul style="list-style-type: none"> • Une fois de plus, une subvention à une antenne locale des Scouts d'Europe. • Pour Vanves, "l'organisme" concerné est une personne, Gwenaëlle Bancarel, qui se présente ainsi sur sa page LinkedIn : <i>"J'accompagne les adolescents à développer leur aisance à l'oral, renforcer leur confiance en eux et se faire des potes, grâce à la pratique du théâtre!"</i> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px;"> <p style="text-align: center;">ANNEXE 1 Pass+ Affiliation organismes CD 20 OCTOBRE 2023 ANNEXE 1 Pass+ Affiliation organismes CD 20 OCTOBRE 2023</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="background-color: #ADD8E6;">BAGNEUX</td></tr> <tr><td>Quartier Inspirations</td></tr> <tr><td style="background-color: #ADD8E6;">CHATILLON</td></tr> <tr><td>GC Taekwondo</td></tr> <tr><td style="background-color: #ADD8E6;">CLICHY</td></tr> <tr><td>Avec le sourire</td></tr> <tr><td style="background-color: #ADD8E6;">COURBEVOIE</td></tr> <tr><td>Blocbuster</td></tr> <tr><td style="background-color: #ADD8E6;">GENNEVILLIERS</td></tr> <tr><td>Univers l'Art</td></tr> <tr><td style="background-color: #ADD8E6;">ISSY LES MOULINEAUX</td></tr> <tr><td>Aresport</td></tr> <tr><td style="background-color: #ADD8E6;">LA GARENNE COLOMBES</td></tr> <tr><td>Guides et Scouts d'Europe - AGSE groupe 1 et 3 -La Garenne-Colombes</td></tr> <tr><td style="background-color: #ADD8E6;">MONTROUGE</td></tr> <tr><td>Studio Mattei dance</td></tr> <tr><td style="background-color: #ADD8E6;">NEUILLY SUR SEINE</td></tr> <tr><td>Assoc jeunesse éducation loisirs IDF</td></tr> <tr><td style="background-color: #ADD8E6;">RUEIL MALMAISON</td></tr> <tr><td>La Maison du Noble Art</td></tr> <tr><td style="background-color: #ADD8E6;">VANVES</td></tr> <tr><td>Gwenaëlle BANCAREL</td></tr> </table> </div>				BAGNEUX	Quartier Inspirations	CHATILLON	GC Taekwondo	CLICHY	Avec le sourire	COURBEVOIE	Blocbuster	GENNEVILLIERS	Univers l'Art	ISSY LES MOULINEAUX	Aresport	LA GARENNE COLOMBES	Guides et Scouts d'Europe - AGSE groupe 1 et 3 -La Garenne-Colombes	MONTROUGE	Studio Mattei dance	NEUILLY SUR SEINE	Assoc jeunesse éducation loisirs IDF	RUEIL MALMAISON	La Maison du Noble Art	VANVES	Gwenaëlle BANCAREL
BAGNEUX																									
Quartier Inspirations																									
CHATILLON																									
GC Taekwondo																									
CLICHY																									
Avec le sourire																									
COURBEVOIE																									
Blocbuster																									
GENNEVILLIERS																									
Univers l'Art																									
ISSY LES MOULINEAUX																									
Aresport																									
LA GARENNE COLOMBES																									
Guides et Scouts d'Europe - AGSE groupe 1 et 3 -La Garenne-Colombes																									
MONTROUGE																									
Studio Mattei dance																									
NEUILLY SUR SEINE																									
Assoc jeunesse éducation loisirs IDF																									
RUEIL MALMAISON																									
La Maison du Noble Art																									
VANVES																									
Gwenaëlle BANCAREL																									

COMMANDE PUBLIQUE

23.127	Finances	COMPTE-RENDU DES MARCHÉS ET AVENANTS - AVRIL-JUIN 2023 - COMPLÉMENTS SUR LES PÉRIODES PRÉCÉDENTES	DONNE ACTE
<p>Parmi les marchés et avenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 267 000 € pour la fourniture de la plateforme ENT HDS et prestations associées pour les collèges du département (société SoftTeam) • 542 969 € pour l'exploitation et maintenance préventive et corrective multitechnique de l'Hôtel du Département (société Reolian Multitec) • 28 370 € pour un Sondage Géothermique, Sonde pilote : Collège Claude-Nicolas Ledoux au Plessis-Robinson 			

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

23.141	CDDV	COMMUNE D'ANTONY - 2023-2025	NPPV
Section d'investissement		Montant	Dont valorisation au titre du développement durable
Construction d'une médiathèque et d'un local d'archives au quartier Jean-Zay		4 500 000 €	450 000 €
Démolition et reconstruction du groupe scolaire Anatole France		1 345 000 €	67 250 €
Déploiement du réseau de vidéo-protection		1 155 000 €	-
Sous-total investissement		7 000 000 €	517 250 €
Section de fonctionnement		Montant de la subvention attribuée	
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant		2 216 688 €	
Activités culturelles		92 448 €	
Activités sportives		196 797 €	
Gérontologie		261 000 €	
Sous-total fonctionnement hors politique de la ville (en valeur de base du contrat)		2 766 933 €	
Politique de la Ville		151 791 €	
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)		2 918 724 €	
TOTAL		9 918 724 €	

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

23.142	HABITAT	AIDES DÉPARTEMENTALES AUX PARTICULIERS					POUR
Nb de personnes	Très modestes		Modestes		Intermédiaires		
	Actuel	Proposition	Actuel	Proposition	Actuel	Proposition	
1	12 215 €	21 123 €	18 325 €	25 714 €	27 324 €	38 184 €	
2	17 933 €	31 003 €	26 898 €	37 739 €	38 317 €	56 130 €	
3	24 667 €	37 232 €	37 001 €	45 326 €	47 782 €	67 585 €	
4	28 218 €	43 472 €	42 331 €	52 625 €	54 672 €	79 041 €	
5	28 768 €	49 736 €	43 153 €	60 546 €	64 229 €	90 496 €	

Le taux de subvention est ainsi de :

- 15 % pour les ménages à revenus intermédiaires ;
- 30 % pour les ménages à revenus modestes ;
- 60 % pour les ménages à revenus très modestes.

La dépense éligible au calcul de l'aide socle est prise en compte dans la limite d'un plafond de 7 000 € HT, porté à 10 000 € HT en cas d'insalubrité.

En complément de cette aide socle, cinq bonus peuvent être mobilisés pour les projets répondant particulièrement aux objectifs de ce règlement :

- un « bonus énergétique » de 1 000 € pour les projets permettant un gain de deux étiquettes énergétiques
- un « bonus adaptation » de 1 000 € pour les projets d'adaptation du logement portés par des personnes bénéficiaires de l'APA à domicile, âgées de plus de 80 ans ou ayant un taux de handicap reconnu supérieur à 50 %
- un « bonus famille » de 500 € pour les ménages ayant au moins trois enfants, ou un enfant en situation de handicap, à charge
- un « bonus social » pouvant aller jusqu'à 3 000 € pour les personnes particulièrement vulnérables et fragiles, sur signalement des travailleurs sociaux et sur avis de la commission consultative des aides à l'amélioration de l'habitat privé
- un « bonus lutte contre l'habitat indigne » pouvant être attribué aux syndicats de copropriétaires et permettant de porter le montant de la subvention du Département de 20 % à 30 % de l'aide attribuée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

SANTE

23.154	SANTE	PROJET RÉGIONAL SANTÉ 2023-2028 AVIS DÉPARTEMENT	CONTRE
PRS 2018-2022 : https://www.iledefrance.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-2018-2022			
PRS 2023-2028 (documents mis en consultation) :			
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre stratégique https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2023-07/COS%202018%202028_version%20d%C3%A9finitive%20consultation_0.pdf 			

- Schéma régional de santé
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/111833/download?inline>
- Programme d'accès aux soins des plus démunis
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/111767/download?inline>

Avis du Conseil régional : [CR2023-036RAP-Plan regional santé.pdf](#)

Proposition de voter un **avis favorable assorti de réserves**, notamment parce que « *la volonté affichée de piloter territorialement la politique de santé n'est pas toujours traduite opérationnellement dans le document stratégique qu'est le PRS* ».

Cet avis favorable est assorti de réserves, notamment parce que la volonté affichée de piloter territorialement la politique de santé n'est pas toujours traduite opérationnellement dans le document stratégique qu'est le PRS :

- Il ne prévoit pas de diagnostic partagé territorialement à périmètre départemental ou infra-départemental, ni d'indicateur de suivi et d'évaluation à ce même périmètre départemental voire infra-départemental ;
- Il ne décline pas de feuille de route départementalisée.
- de plus, au-delà du pilotage et de la gouvernance, aucune masse financière n'est systématiquement associée aux priorités affichées (aussi bien en matière d'offre pour le rattrapage des places PA/PH que s'agissant de l'amélioration de l'attractivité des métiers du sanitaire et du médico-social) ;
- Et ce, alors même que les outils que sont les Appels à projets (AAP) et les Appels à manifestation d'intérêt (AMI) ne permettent pas la construction de politiques publiques sur le moyen et long terme.

Pour rappel, le PRS se compose de 3 volets :

- Le **cadre d'orientation stratégique (COS)**, qui fixe la politique régionale de santé sur le long terme : objectifs stratégiques et résultats attendus à 5 ans ;
- Le **programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)**, établi pour une durée de 5 ans (2023-2028) ;
- Le **schéma régional de santé (SRS)**

En matière de santé, le Département des Hauts-de-Seine ne souhaite pas « faire à la place de », mais plutôt intégrer la santé partout où l'action départementale constitue un effet de levier, par sa connaissance des besoins des Alto-séquanais les plus fragiles et des capacités d'adaptation de ses politiques publiques au travers de l'offre de proximité qu'il déploie sur son territoire.

Au regard de ses compétences en matière de solidarité sociale, le Département dispose en effet d'une capacité singulière à agir pour la santé de ses habitants, et ce tout au long de la vie. Il a la capacité d'appréhender de manière globale les questions de santé, en lien avec les différentes politiques publiques qu'il porte (action sociale, collège, aménagement et entretien des espaces verts, habitat, culture, sport ...).

Quelques chiffres issus de la délibération à propos du maintien à domicile et des EHPAD du département :

- Fin 2022, **10 084** personnes étaient bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile dans les Hauts-de-Seine ;
- **7 262** personnes âgées dépendantes percevaient l'APA en établissement (Ehpad ou unité de soins de longue durée)
- **2 445** personnes âgées en établissement bénéficiaient de l'aide sociale à l'hébergement (ASH)

23.155	SOLIDARITES	CANDIDATURE APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) DE LA CNSA « SOUTIEN AUX DÉPARTEMENTS » - 2023-2026	POUR
<p>Dans une logique pluriannuelle, la CNSA a lancé, à l'été 2023, un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la période 2023-2026 afin de soutenir les Départements au titre de son « budget d'intervention ». La candidature du Département à l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA doit être transmise avant le 31 octobre 2023, date butoir de réception des dossiers.</p> <p>Si la candidature du Département était retenue par la CNSA, l'attribution, par cette dernière, des subventions correspondantes ferait l'objet de conventions soumises à l'approbation de notre Assemblée.</p> <p>Le défi du vieillissement de la population requiert une forte mobilisation des crédits de notre collectivité, qui consacre aujourd'hui plus de 149 millions d'euros (BP 2023) aux dispositifs à destination des personnes âgées (aides individuelles, actions de prévention, modernisation des services d'aide à domicile, offre d'hébergement, etc.).</p> <p>Ce budget est en progression régulière du fait de la tendance démographique en cours et à venir : les personnes de 65 ans et plus pourraient représenter 20 % de la population totale en 2040, contre 15 % en 2019 (325 000 seniors alto-séquanais de plus de 65 ans en 2040 contre 246 000 aujourd'hui). Les Hauts-de-Seine présentent par ailleurs la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans la plus élevée d'Ile-de-France (48 % des seniors de plus de 65 ans, dont 18 % de + de 85 ans).</p>			

23.156	SOLIDARITES	INSTITUT CURIE - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - ACQUISITION D'UN APPAREIL DE RADIOTHÉRAPIE	POUR
<p>Attribution d'une subvention de 1 M€ à l'Institut Curie (à Saint-Cloud), pour l'acquisition d'un équipement de radiologie-radiothérapie de type « IRM-Linac ». La subvention départementale représenterait 12,5 % du montant total de l'équipement s'élevant à 8 M€.</p> <p>Précision dans la délib : « <i>les Départements peuvent concourir volontairement au financement du programme d'investissement des établissements de santé publics, privés d'intérêt collectif et privés, en priorité pour soutenir l'accès aux soins de proximité, dès lors que les opérations financées dans le cadre du programme d'investissement respectent les objectifs du schéma régional ou interrégional de santé.</i> »</p>			

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

23.128	Dév et Strat	CURIOS LAB - SUBVENTION SIX COMMUNES DÉPARTEMENT	POUR
<p>Afin de favoriser l'innovation et répondre aux enjeux de la transition territoriale et écologique, le Département a créé le Curious Lab', outil départemental de réflexion et d'innovation Collective.</p> <p>Aujourd'hui, ce dispositif a permis à 24 Villes – dont 20 situées dans les Hauts-de-Seine – de bénéficier de réflexions innovantes et d'ingénierie de projet sur 75 projets relevant de thématiques variées, en mobilisant 1 041 étudiants du territoire. La sixième promotion, qui vient d'être lancée en septembre, élève ce bilan à 28 Villes des Hauts-de-Seine participantes et à 107 défis au total.</p> <p>Subventions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Châtenay-Malabry 8 947,56 € (sur un budget de 17 895,12 €) contribuant au financement du projet de ludothèque ; • Chaville 20 000 € (sur un budget de 44 258 €) contribuant au financement du projet de stratégie de marketing et de communication territoriaux ; 			

- Rueil-Malmaison **20 000 €** (sur un budget de 48 838,56 €) contribuant au financement de la sécurisation de l'aire piétonne en centre-ville ;
- Sceaux **20 000 €** (sur un budget de 239 958,44 €) contribuant au financement du prochain fablab de la Ville, le fablab Innovations et Numérique ;
- Suresnes **10 000 €** (sur un budget de 300 000 €) contribuant au financement du projet de Maison des projets ;
- Suresnes **15 000 €** (sur un budget de 30 000 €) contribuant au financement du projet Mon Restau Responsable ;

TOURISME

23.157	TOURISME	PASS MALIN - AVENANTS - MODIFICATIONS TARIFAIRES	POUR
Modifications tarifaires pour AccroCamp SAS, France Miniature et Monkey Kwest.			

JEUNESSE

23.130	JEUNESSE	EXPOSITION HISTOIRE, SPORT & CITOYENNETÉ - CONVENTIONS - CASDEN	POUR
NOHa – programme éducatif portant sur la natation, l’Olympisme et le handicap. Ce projet a pour ambition d’inviter des collégiens à assister aux épreuves Paralympiques de natation, qui se tiendront à Paris La Défense Arena en septembre 2024, et de construire en amont un projet pédagogique articulé autour de trois axes : le handicap, la pratique de la natation et les valeurs de L’Olympisme. Cette exposition sera présentée aux 6e des 37 collèges participants, accompagnée d’un livret pédagogique.			

CULTURE

23.131	CULTURE	JARDIN MÉTIERS D'ART ET DU DESIGN - RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC	POUR
Le JAD met à disposition des professionnels des métiers d'art et du design une vingtaine d'ateliers privatifs à loyer modéré. A l'issue de deux appels à candidatures, 17 professionnels ont investi les lieux au titre d'une convention d'occupation temporaire d'un an renouvelable 2 fois.			

23.132	CULTURE	MUSÉE DU GRAND SIÈCLE - PRÊT - MOBILIER NATIONAL - EXPOSITION LES MAYS DE NOTRE-DAME	POUR

23.133	CULTURE	MUSÉE DU GRAND SIÈCLE - PRÊT - INSTITUT DE FRANCE - CHÂTEAU DE CHANTILLY	POUR

23.134	CULTURE	MUSÉE DU GRAND SIÈCLE - PRÊT - MUSÉE GRANET - AIX-EN-PROVENCE	POUR

23.135	CULTURE	MUSÉE DU GRAND SIÈCLE - CESSION DE DROITS D'AUTEUR - DONATION ROSENBERG ET PETIT CHÂTEAU DE SCEAUX	POUR
--------	---------	--	------

23.136	CULTURE	ALBERT-KAHN - EXPOSITION « LE MONDE D'ALBERT-KAHN » - PRÊT - VILLENEUVE-LA-GARENNE	POUR
--------	---------	--	------

23.137	CULTURE	ALBERT-KAHN - REMISE DE REPRODUCTIONS D'AUTOCHROMES	POUR
--------	---------	---	------

23.138	CULTURE	MUSÉE DÉPARTEMENTAL ALBERT-KAHN - PRÊTS D'ŒUVRES - EXPOSITION « L'AMOUR DES PLANTES »	POUR
--------	---------	---	------

23.139	CULTURE	MUSÉE DÉPARTEMENTAL ALBERT-KAHN - PROJET « MÉMOIRES DU BÉNIN » - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	POUR
--------	---------	---	------

23.140	CULTURE	MAISON DE CHATEAUBRIAND - CONTRATS DE PRÊT - SCULPTURE VELLÉDA	POUR
--------	---------	--	------

PERSONNEL

23.129	PERSONNEL	RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF DE LA PRÉFECTURE - AVENANT N° 2 À LA CONVENTION FINANCIÈRE - AGRIP	POUR
Cet avenant prend en compte les nouveaux tarifs applicables à la suite du changement de prestataire à compter du 12 juin 2023. Une partie de la hausse sera prise en charge par une augmentation de la part employeur. Il faudra également "dénoncer" la convention cadre de financement du restaurant en avril 2024 car les services localisés dans cette extension déménageront au SoWork.			

Astrid Brobecker

Conseillère municipale Fontenay-aux-Roses

Conseillère départementale Hauts-de-Seine

<https://astridbrobecker.fr>

